

Nombre de délégués : 24

Votants : 27

**SEANCE DU 7 Juillet 2016**

Délibération n° 70-2016

L'an deux mille seize, et le sept juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil de Communauté s'est réuni à Rémalard en Perche, Salle polyvalente, sous la Présidence de Monsieur Daniel CHEVEE,

Date de convocation : le 5 Juillet 2016

**Présents :** Mesdames et Messieurs CHEVÉE, CHEROT, HAYE, LAMBERT, SANCHEZ, LIGER, RIGOT, GUIARD, CHARLES, GARNIER M., HESNOULT, RODHAIN, CARRÉ, DELETANG, GARNIER S., PIQUET, REVEL-BERTRAND, BOBIN, CHEVALIER, FETIVEAU, LE NAY, SENECHAL, STRASSER, ROUILLET.

**Claude SAVARD étant absent donne pouvoir à David LAMBERT, Claude LEFEVRE étant absent donne pouvoir à Roger PIQUET, Mireille ALBRECH étant absente donne pouvoir à Martine LENAY, portant ainsi le nombre de votant à 27.**

Monsieur Christophe GUIARD est désigné comme secrétaire de séance.

**Grille tarifaire - Restauration Scolaire**

**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité décide d'arrêter les tarifs de la restauration scolaire suivant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :**

**TARIF ENFANT :**

- Rémalard-en-Perche : 3.05€
- Sablons-sur-Huisne : 3.35 €
- Bretoncelles : 3.42 €

**TARIF ENFANT ALLERGIQUE : 1.65 €**

**TARIF ADULTE : 5.90 €**

**Fait à Dorceau, le 7 Juillet 2016,**



**Le Président,  
Daniel CHEVEE**

Annule et remplace la  
délibération transmise le  
01/08/2016

Accusé de réception en préfecture  
061-246100648-20160909-70-2016-DE  
Date de télétransmission : 09/09/2016  
Date de réception préfecture : 09/09/2016